

## DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DEMANDE D'AUTORISATION À DÉLIVRER UN DIPLÔME REVÊTU DU VISA DE L'ÉTAT

La reconnaissance par l'État et l'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa sont accordées après évaluation des formations.

Le présent document précise le contenu du dossier que l'école doit fournir à cet effet. Le dossier devra impérativement ne pas excéder 50 pages, auxquelles seront annexées quelques pièces complémentaires indispensables.

### A - Fiche signalétique

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (développement et sigle) :

.....

Adresse postale : .....

.....

.....

Téléphone de l'établissement : .....

Site web de l'établissement : .....

DIRECTEUR/DIRECTRICE :

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....

RESPONSABLES DE LA FORMATION

(directeur des admissions, des études..., susceptibles d'être contactés)

1) NOM : ..... Prénom : ..... Fonctions : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....

2) NOM : ..... Prénom : ..... Fonctions : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....

STATUT  établissement consulaire  
 Chambre de commerce et d'industrie  
 ou groupement interconsulaire de :

association  service de la CCI  autre

établissement privé

date d'ouverture de l'établissement :

reconnu par l'État depuis le (\*) :

NIVEAU DE DIPLOME	Intitulé de la formation ou du diplôme	Niveau d'homologation	Diplôme visé depuis le (*)	Modalité de la formation (**)		
				FI	FC	FIAPP
BAC +						
BAC +						

### PRÉSIDENT DU JURY

NOM ..... Prénom : .....

Grade ou titre : ..... Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....

Adresse postale : .....

.....

Président du jury depuis le : .....

(\*) Indiquer les références du texte réglementaire.

(\*\*) FI = Formation initiale sous statut d'étudiant.

FC = Formation continue.

FIAPP = Formation initiale sous statut d'apprenti.